

ECOLE DE DANSE

4EME ART - DIANE TSITERA

ECOLE DE DANSE 4EME ART

Direction DIANE TSITERA

7 RUE JULES FERRY - 33350 CASTILLON - LA - BATAILLE

TEL 06.78.15.61.80 - email : lelaboespacedansetsitera@gmail.com - site internet : www.quatriemearth.com

REGLEMENT INTERIEUR – 2026 - 2027 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

1. **Le prix de l'abonnement représente 30 SEMAINES /saison. Engagement à l'année (de septembre à juin) - Aucun remboursement - Tarifs sont forfaitaires et tiennent compte des vacances scolaires.**
2. L'école est fermée le dimanche, ainsi que les jours fériés. Fermeture également durant le week-end de l'Ascension (du mercredi au dimanche inclus) – Le reste de l'année, nous suivons le calendrier scolaire ; de ce fait, les cours sont interrompus durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et vacances d'été).
3. Les inscriptions se font : directement en ligne ou via la directrice de l'école de danse.
4. **Documents obligatoires :**
 - **Certificat médical** attestant que l'élève est apte à la pratique de la Danse
 - **Les frais d'inscription de 44€ pour la saison 2026-2027. (Adhésion de 20€+ Licence FFD de 24€)**
 - **Règlement de l'abonnement ANNUEL** en 1, 5 ou 10 fois en CB. Des paiements en espèces peuvent être acceptés en 1 fois (totalité de l'année). Possibilité de prendre des cours à la carte pour les cours de Pilates et Adultes.

Concernant les cours

1. Les cours manqués, quel qu'en soit le motif, ne pourront être rattrapés.
2. **Aucun remboursement de tout ou partie du forfait ne sera consenti. Engagement à l'année. Les cours ne sont pas autorisés au public, sauf lors des portes ouvertes.**
3. Règles de bonne conduite : La direction se réserve le droit d'interdire l'accès de l'école à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte à la morale élémentaire, au respect des personnes ou à la sécurité.
4. Obligations de l'élève : Après son inscription, l'élève est tenu d'observer les consignes données par les professeurs de Danse, en matière de discipline, durant les cours ou en dehors de ceux-ci. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d'hygiène de rigueur, les lieux et le matériel pédagogique. Il est strictement interdit de fumer (cigarette/vapoteuse) dans l'établissement.
5. Assurances : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la Danse (certificat médical). Licence FFD obligatoire.
6. **Tenues pour les cours:** Les cheveux doivent être obligatoirement attachés.
 - Pour la Danse Classique: justaucorps, collants, ½ pointes et chignon sont OBLIGATOIRES.
 - Pour le contemporain, Moderne, Jazz: Short Noir, Jogging près du corps, Tee-shirt ou justaucorps
 - Pour le Hip-Hop, baskets réservées à cet effet.
 - Eveil/ Initiation: Justaucorps, Collant de danse sans pied et chignon sont OBLIGATOIRE

Communication / Photos / Vidéos

1. Communication : Les informations sur les activités de l'école sont communiquées sur le site internet de l'établissement, réseau sociaux, ainsi que dans les espaces (hall, tableau affichage) destinés à cet effet.
2. Photos et vidéos : Des photos ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées à l'occasion de certains cours et durant les répétitions et spectacles de l'école de Danse. Elles peuvent être publiées par l'Ecole de danse. En adhérant à l'école, vous donnez votre autorisation. Dans le cas contraire, merci de nous en faire part par écrit.

Stationnement : Il est impératif de respecter le stationnement (risque d'enlèvement des véhicules) et le voisinage.

Spectacle de fin d'année: un spectacle de fin d'année peut être proposé, les costumes sont soumis à location

Le présent règlement intérieur est réputé accepté dès l'inscription.